

Identification des besoins

La personne ressources veille :

- à révéler les **points d'appui** de l'élève (quelquefois l'enseignant n'en a une vision que très négative)
- à **formaliser** les besoins identifiés ainsi que les adaptations en rapport (fiches navette, fiches besoins, PPRE) : il est important qu'un oral informel puisse subsister après l'entretien.
- à **révéler** les besoins et pas uniquement les adaptations : il est important de pouvoir libeller le besoin pour engager l'enseignant dans une recherche d'adaptation qui peut servir tous les élèves.
- à **co-construire** la réponse au besoin en apportant ou pas des solutions
- à **équiper** l'enseignant d'observables permettant l'identification des besoins (on peut par exemple prendre appui sur Cap École inclusive)

La problématique essentielle de ce travail partenarial réside dans le manque de temps commun entre les deux enseignants, ce qui réduit les discussions à des temps limités souvent informels

Sensibilisation et ressources

La personne ressources peut mettre en place :

- des sensibilisations diverses (activités sous bandeaux pour sensibiliser à la déficience visuelle...)
- des malles ressources (albums de sensibilisation à la différence par exemple)
- des supports vidéos de sensibilisation
- des sites institutionnels pour permettre le gain de temps

A noter :

Les enseignants personnes ressources sont souvent dépositaires d'une parole qui s'exprime (souffrance, méconnaissances, colères...) car il n'existe pas d'autres lieux pour le faire



Connaissance du système

La personne ressources peut s'appuyer :

- sur la mise en place de **visites** de dispositifs ou structures
- sur une **plaquette d'informations** de sa structure expliquant son fonctionnement
- sur certains **sites institutionnels**...

Enjeux de l'inclusion

La personne ressources peut participer à :

- l'inscription dans le projet d'établissement
- des actions de sensibilisations (adultes / élèves), penser à la sensibilisation de l'ensemble des personnels (périscolaires, Atsem...)
- sensibiliser les élèves à l'accueil de l'élève à BEP
- valoriser les projets partenariaux
- valoriser les projets des structures ou dispositifs
- des projets de circonscriptions en articulation avec les autres personnes ressources d'un territoire (rased, CMP,...)

Relations familles

La personne ressources peut :

- participer aux ESS, équipes éducatives
- organiser / participer à des projets menés et restitués devant les familles (fêtes, représentations, expositions...)
- accompagner l'enseignant du secteur ordinaire dans ses relations avec la famille (réunion, remise des livrets...)

Une participation aux pôles ressources de chaque circonscription afin de construire une communauté cohérente d'actions ressources est proposée